



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12 INT ⁰³³ ~~027~~

Déposé le : 02.10.12

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Subsides aux primes de l'assurance maladie : les communes doivent-elles participer à un cadeau qu'elles n'ont pas décidé ?

Texte déposé

Le BIC communique en date du 25 septembre et par publication dans la FAO à la même date une nouvelle qui peut paraître excellente, les subsides aux primes de l'assurance-maladie seront améliorés dès 2013. Mais cette nouvelle est-elle vraiment excellente pour tous ? Je rappelle, il s'agit de charger la facture sociale de 26.7 millions supplémentaires afin de subventionner des familles jusqu'à un revenu net de Frs 82'000.- pour les aider à payer leurs primes de caisse maladie.

Loin de moi l'idée de minimiser la charge que représente pour des familles la cotisation à leur assurance maladie. Mon propos est bien plus de mettre en lumière une augmentation massive de ce poste des subsides à l'assurance maladie comme le montrent les chiffres ci-dessous :

2002 67.4 millions
2006 120 millions
2010 220 millions

Je relève par ailleurs que jusqu'en 2010 la moitié de ces montants était à la charge des communes. Conformément aux modifications de lois votées en 2010 modifiant notamment la loi sur les péréquations, les subsides attribués aux personnes bénéficiant des PC (prestations complémentaires) sont dès 2011 à la charge exclusive de l'Etat. Depuis, c'est donc environ 42% du montant total qui est à partager par la moitié entre Etat et communes. Etant donné que dans cette annonce, il s'agit de monter les plafonds permettant de bénéficier des subsides, j'admets que les nouveaux subsidiés ne tombent cependant pas dans cette catégorie et que la moitié du montant supplémentaire de fr. 26.7 millions serait à la charge des communes, sans qu'elles aient été consultées et sans qu'elles puissent s'y opposer. On peut bien sûr imaginer que l'Etat prenne ce montant à sa charge puisqu'il n'a pas fait l'objet de discussions ou de négociation avec les associations faillières et est bien plus important que d'autres sommes âprement discutées dans des

plateformes canton-communes.

J'aimerais donc poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. de façon générale, comment cette élévation du plafond de revenu est-elle justifiable ?
2. quelle relation entre la hausse du plafond à fr 82'000.- de revenu imposable net et les montants fixés par le RDU ?
3. de façon spécifique pour les communes : faut-il comprendre que le montant mis à leur charge représentant une augmentation décidée unilatéralement (et non pas due à une augmentation mathématique ou légale) est pris entièrement à charge par l'Etat ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

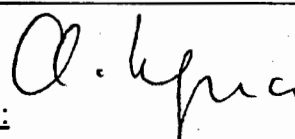
x

Ne souhaite pas développer

Γ

Nom et prénom de l'auteur : WYSSA Claudine

Signature :





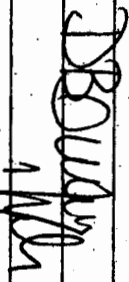

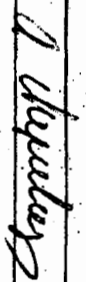



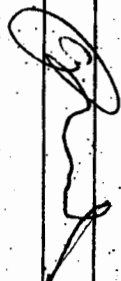




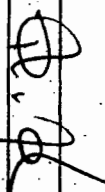
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Aline	Schwarz Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisler Christelle	Pemoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahalm Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Malliefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marlon Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randln Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filipp
Melenberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marlon Ailette	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Razso Stéphane	Vollet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vulliamin Philippe
Moljon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphanie	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Nelrjnck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlö Alexandre	Züger Eric

Liste des députés signataires - état au 28 août 2012

Aellen Catherine		
Ansermet Jacques		
Apothénoz Stéphanie		
Attinger Doepper Claire		
Aubert Milreille		
Baehler Bech Anne		
Ballif Laurent		
Bally Alexis		
Bendahan Samuel		
Berthoud Alexandre		
Bezençon Jean-Luc		
Blanc Mathieu		
Bolay Guy-Philippe		
Bonny Dominique-Richard		
Borioz Frédéric		
Bory Marc-André		
Brélaz Daniel		
Brélaz François		
Buffat Marc-Olivier		
Buffat Michael		
Butera Sonya		
Cachin Jean-François		
Calpini Christa		
Capt Gloria		
Chapalay Albert		
Chappuis Laurent		
Cherbuin Amélie		
Chevalley Christine		
Chevalley Isabelle		
Chollet Jean-Luc		
Chollet Jean-Marc		
Christen Jérôme		
Christin Dominique-Ella		
Collet Michel		
Cornamusaz Philippe		
Courdasse Régis		
Cretegnny Gérard		
Cretegnny Laurence		
Crottaz Brigitte		
De Montmollin Martial		
Deblüt François		
Desmeules Michel		
Despot Fabienne		
Devaud Grégory		
Divorne Didier		
Dolivo Jean-Michel		
Ducommun Philippe		
Dupontet Aline		
Durussel José		
Duvoisin Ginette		
Epars Olivier		
Favez Jean-Michel		
Favrod Pierre-Alain		
Ferrari Yves		
Freymond Cantone Fabienne		
Gander Hugues		
Genton Jean-Marc		
Gemain Philippe		
Glauser Alice		
Glauser Nicolas		
Golaz Florence		
Golaz Olivier		
Grandjean Pierre		
Grobéty Philippe		
Grognoz Frédéric		
Guignard Pierre		
Haldy Jacques		
Haurly Jacques-André		
Hurni Véronique		
Induni Valérie		
Jaquet-Berger Christiane		
Jaquier Rémy		
Jobin Philippe		
Jungclaus Delarze Suzanne		
Kappeler Hans Rudolf		